



Cycle « la maîtrise d'œuvre inversée »

DÉMARCHE DES ARCHITECTES ENVERS LES PARTICULIERS – 3^e partie

RÉSILIATIONS, SINISTRES, CONTENTIEUX

Condensé de 30 ans d'expérience – **formation en ligne**

PUBLIC PRÉREQUIS

Architectes libéraux (à titre individuel ou en société) ou autres professionnels de la maîtrise d'œuvre, et leurs collaborateurs.

Formation structurée, conforme à l'obligation de formation continue des architectes.

DURÉE formation en ligne

en distanciel synchrone sur ZOOM

Module de 2 demi-journées (9h00 – 12h30)
soit 7 heures en tout.

Dates : suivant la programmation

PRIX 2026

250 € ht, soit 300 ttc pour les 2 matinées.

Prise en charge possible FIF-PL ou OPCA.

En cas de difficulté de trésorerie,
possibilité de différer l'encaissement du chèque,
en attente du remboursement (limitée à 6 mois).

FORMATEUR

Jean-François ESPAGNO,
architecte



Jean-François ESPAGNO Prestataire de formations

NDA 76 31 09818 31

Datadock n°306929423

SIRET 306 929 423 00052

NAF 7111Z

téléphone 06 16 26 31 98

jfespagno@gmail.com

<https://www.espagno-formations.com/>

13 rue Maryse Bastié 31100 Toulouse

Programme

Objectifs

Les architectes doivent éviter toute pratique approximative et dangereuse. Exercer la maîtrise d'œuvre demande qu'ils aient une compétence pratique et juridique leur permettant d'être les « patrons » pour que leurs décisions soient suivies par tous. Cette formation s'inscrit dans le cycle « la maîtrise d'œuvre inversée », elle est la suite logique de la formation « Juridique & Pratique A – la maîtrise d'œuvre ». De nombreux exercices en cours de session permettent d'acquérir une vraie compétence professionnelle.

Programme

Gestion des éventuelles mises en cause de l'architecte, pour sécuriser au mieux juridiquement une mission par nature risquée.

1^{re} demi-journée

- Les relations juridiques en cours de chantier : client, artisans
- Les aléas et les imprévus
- La résiliation du contrat d'architecte
- Les sinistres : gérer pour éviter les mises en causes abusives

2^e demi-journée

- Les contentieux : les procédures
- Comment se positionner avec précision et justesse juridique ?
- Comment gagner son procès avec son avocat
- Les expertises judiciaires, quelles relations avec l'expert ?
- Exercices de positionnement et de rédaction

Un exemplaire dématérialisé d'un **guide pratique et juridique** de la maîtrise d'œuvre et une « **valise virtuelle** », contenant les exemples de tous les documents vus au cours de la formation, sera adressés par voie électronique, à l'issue de la formation.

Modalités pédagogiques

Formation fondée sur des méthodes pédagogiques actives : partage de l'expérience du formateur, études de cas, exercices nombreux (notamment des rédactions de lettres, méls, décharges de responsabilités, etc.).

À l'issue de la formation, une appréciation de la formation et un bilan pédagogique seront réalisés par les architectes ayant suivi la formation.

Si vous êtes en situation de handicap, contactez-moi lors de l'inscription, pour que nous aménagions au mieux les modalités de la formation.

Nota : cette formation vient compléter celle **LA MAÎTRISE D'ŒUVRE** qu'il est recommandé d'avoir suivi au préalable (voir son programme sur le site.).